



**L'économie sociale et la culture:
une synergie essentielle à reconnaître et à consolider**

*Mémoire présenté au Ministre de la Culture et des Communications, Luc Fortin,
par le Chantier de l'économie sociale dans le cadre de la consultation publique
en vue du renouvellement de la politique culturelle du Québec*

AVRIL 2016

Table des matières

Introduction	2
Présentation du Chantier de l'économie sociale	2
Bref rappel historique des liens entre l'entrepreneuriat collectif et le secteur culturel	3
Un nouvel élan dans les rapports entre l'économie sociale et la culture	5
Commentaires et propositions	6
Commentaires sur les principes généraux proposés dans le cadre de la consultation	7
Principe C: L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture	7
Principe H: La recherche de l'équité	7
Commentaires et propositions liés aux thèmes et aux questions proposées dans le cadre de la consultation.....	7
Thème 1: La culture dans une perspective de développement durable.....	8
Thème 2: L'évolution des domaines de la culture et des communications et la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante	8
Thème 3: Le rapport du citoyen à la culture	10
Thème 6: L'action internationale et les relations intergouvernementales.....	10
Thème 7: La gouvernance et le financement.....	11
Conclusion	11
Rappel des propositions	12

Introduction

D'emblée, le Chantier de l'économie sociale tient à remercier le ministère de la Culture et des Communications pour l'organisation de cette consultation publique qui lui permet de contribuer à la définition des orientations et des objectifs qui présideront aux orientations du gouvernement en matière de culture au cours des prochaines années.

Aujourd'hui comme hier, il importe de faire de la culture un projet collectif. Or, depuis maintenant près de 20 ans, le Chantier de l'économie sociale a fait preuve de créativité et d'imagination pour renforcer le développement économique, culturel et social du Québec en s'appuyant sur la force de ses collectivités. L'économie sociale, aussi nommée entrepreneuriat collectif, constitue une voie riche de projets culturels qui s'inscrivent également, depuis toujours, dans une perspective de développement économique, de développement social ou, plus largement, de développement durable.

Ainsi, considérant la présence d'un nombre important d'entreprises d'économie sociale dans le secteur de la culture et sa capacité à mobiliser et concerter un grand nombre d'acteurs, le Chantier de l'économie sociale offre au ministre une collaboration constructive qui contribuera sans aucun doute à doter la prochaine politique culturelle du Québec d'orientations et d'objectifs correspondant aux besoins de développement de chacun des territoires.

Présentation du Chantier de l'économie sociale

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome ayant pour principaux mandats la promotion et le développement de l'économie sociale au Québec. Corporation à but non lucratif, le Chantier regroupe des entreprises et des organisations d'économie sociale œuvrant dans de multiples secteurs d'activités (culture, loisir, tourisme, communications, environnement, agro-alimentaire, services de proximité, habitation, enfance et famille, formation, financement, etc.).

Par ses structures de gouvernance, le Chantier concerte un ensemble de réseaux: des réseaux d'entreprises d'économie sociale (coopératives et organismes sans but lucratif), des réseaux régionaux de promotion et de développement de l'économie sociale, des acteurs de soutien au développement de l'économie sociale et des mouvements sociaux, incluant les mouvements communautaire, syndical et féministe. Le Chantier de l'économie sociale réunit donc une vaste coalition de réseaux et d'organisations qui adhèrent à sa mission et qui travaillent activement à son développement. Ces réseaux et ces organisations ainsi que d'autres partenaires composent son conseil d'administration et son membership. Un représentant de l'Assemblée des Premières Nations y siège depuis 2007. Un représentant du comité jeunesse complète le CA et illustre par sa présence l'engouement des jeunes Québécois pour cette forme d'entrepreneuriat porteuse de valeurs de solidarité et de démocratie.

Bref rappel historique des liens entre l'entrepreneuriat collectif et le secteur culturel

L'entrepreneuriat collectif s'inscrit dans une vision de développement durable dans laquelle le social, l'économique et l'environnement sont indissociable et doivent se renforcer mutuellement dans tout processus de développement. Ainsi, la reconnaissance de la culture comme quatrième pilier du développement durable a confirmé sur le plan conceptuel ce que le Chantier de l'économie sociale avait reconnu explicitement dès sa création. Ainsi, dans le rapport déposé lors du Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996, on pouvait lire:

« La vitalité de la culture québécoise est essentielle au dynamisme de notre société. Elle est un facteur de développement économique et sociale parce qu'elle favorise l'épanouissement des individus qui y participent. La culture est un bien public et elle fait appel aux valeurs d'autonomie et de liberté d'expression qui constituent les fondements d'une société démocratique. C'est ce qui a amené le Groupe de travail sur l'économie sociale à présenter un projet qui a été élaboré par les représentants d'une trentaine d'associations nationales regroupant la vaste majorité des organismes sans but lucratif et un très grand nombre de travailleurs culturels de toutes les disciplines »¹.

Ce projet, c'était « Les journées nationales de la culture ». Un projet qui est rapidement devenu une activité phare de démocratisation et de sensibilisation à la culture. Ainsi, dès sa création, le Chantier de l'économie sociale a été un véhicule d'expression du milieu culturel et a même joué un rôle d'incubateur pendant les premières années de ce projet. Et son interaction avec le milieu culturel ne s'est pas arrêtée là. Au contraire, tout au long de son histoire, des organisations culturelles ont été membres et partenaires du Chantier et les outils créés pour soutenir le développement d'entreprises d'économie sociale ont servi à de nombreuses initiatives culturelles.

Rappelons quelques faits saillants:

- Historiquement, les organisations culturelles, qui sont en majorité des organisations à propriété collective, ont bénéficié d'un soutien local important par le biais des fonds d'économie sociale dans les milieux qui privilégiaient le secteur culturel dans leurs choix d'investissement. Ainsi, dès 1997, on estimait qu'environ 20% des sommes réservées à l'économie sociale par les Centres locaux de développement (CLD) étaient accordées à des initiatives culturelles. Et bien qu'il soit difficile d'évaluer cette proportion depuis ce temps, tout porte à croire que les initiatives culturelles continuent depuis d'occuper une grande place dans les projets d'économie sociale prioritaires par les communautés locales.

¹ *Osons la solidarité*, Rapport du groupe de travail sur l'économie et l'emploi, Sommet sur l'économie et l'emploi, octobre 1996, p.15

- En partenariat avec les organisations de développement territorial, les outils financiers du Chantier de l'économie sociale ont réalisé de nombreux investissements dans les organisations culturelles. Depuis sa fondation en 1997, le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) a investi plus de 2M\$ dans 66 entreprises dans le domaine des arts et spectacles en plus des nombreux investissements dans des projets immobiliers offrant des lieux de création ou de diffusion pour les artistes. Pour sa part, depuis près de 10 ans, la Fiducie du Chantier de l'économie a investi plus de 4M\$ dans des projets culturels. Il s'agit d'ailleurs d'un des cinq secteurs les plus importants de son portefeuille d'investissement. Au fil des ans, le Chantier de l'économie sociale et ses outils financiers ont été très actifs dans le soutien à des initiatives immobilières permettant d'offrir des lieux de création et de diffusion pour les artistes à Montréal. À titre d'exemple, le Chat des artistes et la Coop de musiciens Symphonique ont été parmi les premières initiatives dans le domaine immobilier permettant aux artistes de contrôler et pérenniser leurs lieux de création.
- Au moment de l'événement Montréal métropole culturelle en 2007, le Chantier a collaboré avec un ensemble de partenaires afin de promouvoir la reconnaissance et le développement de « quartiers culturels ». Soulignons d'ailleurs qu'une part importante des organisations culturelles dans les quartiers montréalais sont des entreprises d'économie sociale. Depuis cet événement, l'importance des quartiers culturels s'est traduite par une politique de soutien de la Ville de Montréal. À cela s'ajoute, le *Programme d'aide à l'entrepreneuriat (PAEN) Volet relève: arts et culture* qui a également été mis en place par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation afin de soutenir la relève culturelle.
- Le Chantier de l'économie sociale et ses membres dans les régions ont accompagné et soutenu financièrement ou autrement de nombreuses entreprises d'économie sociale dans le secteur culturel qui jouissent d'une reconnaissance métropolitaine, nationale et parfois internationale. Citons notamment la TOHU, le Cinéma Beaubien, le Festival en chanson de Petite-Vallée, SAMAJAM, la Société des arts technologique (SAT), Vidéographe et, plus récemment, le Grand Costumier et la Guilde des développeurs de jeux vidéo indépendants du Québec.
- En 2008, le Chantier de l'économie sociale, appuyé par des acteurs du milieu culturel, a réalisé une étude sur l'action citoyenne en culture à par les entreprises d'économie sociale. Il en ressort que, dans la vaste majorité des cas, cet engagement citoyen n'est pas le fruit du hasard; il est encouragé par les professionnels du domaine des arts et de la culture qui dirigent les entreprises. Ils reconnaissent volontiers qu'il y a des avantages à avoir un conseil d'administration diversifié regroupant des expertises autres que culturelles. L'étude démontre également que les non professionnels de la culture apportent non seulement des compétences en gestion ou en finance, mais s'impliquent aussi dans des décisions d'ordre artistique. Ce qui fait de ces entreprises d'économie sociale, où il y a engagement citoyen dans l'organisation de la culture, des lieux favorisant fortement la médiation culturelle.

Un nouvel élan dans les rapports entre l'économie sociale et la culture

Historiquement, le lien entre économie sociale et la culture a été le résultat de plusieurs facteurs. Les entreprises dans le secteur culturel, comme les entreprises collectives dans leur ensemble, fonctionnent en dehors d'une logique économique classique, celle de la maximisation des rendements financiers pour des actionnaires. Il n'est donc pas surprenant que la forme juridique d'organisation sans but lucratif ait depuis toujours été dominante dans le secteur de la culture. D'ailleurs, plusieurs programmes gouvernementaux en culture sont dédiés exclusivement aux OBNL. Cependant, le choix de cette forme juridique ne se traduisait pas nécessairement par une approche entrepreneuriale ou une identification au secteur de l'économie sociale. Dans certains cas, ces OBNL étaient (ou sont encore) mis sur pied autour d'un ou de quelques créateurs et n'ont de pérennité que sur la base des subventions publiques ou des dons privés.

Cependant, l'évolution de la conjoncture et l'arrivée d'une nouvelle génération d'artistes et de producteurs en culture a créé un contexte propice au développement accéléré d'initiatives d'entrepreneuriat collectif dans le secteur. Selon une étude menée par INRS Centre urbanisation Culture Société, « les entreprises (culturelles) évoluent dans un écosystème complexe. C'est pourquoi on peut observer le tout comme un positionnement entre trois grands secteurs: le commercial (orienté vers une logique de marché), le non-lucratif (orienté vers la création) et le communautaire (orienté vers des pratiques artistiques développés en réponse à des problèmes sociaux). »

Les initiatives en économie sociale dans le domaine de la culture sont de toutes natures: festivals, infrastructures de création et diffusion, regroupements d'artistes, etc. Au cours des dernières années, les nouvelles initiatives se sont surtout concentrées dans les sous-secteurs suivants:

- **Accès à des espaces de création:** L'accès à des espaces de création et même à l'habitation adaptée aux besoins des créateurs est un enjeu identifié depuis de nombreuses années dans le secteur culturel. Plusieurs initiatives en économie sociale ont été développées pour répondre à ces besoins et de nombreuses autres sont en émergence. La création d'espaces culturels répond non seulement aux besoins des artistes mais est aussi soutenue par les organisations de développement local qui identifient l'activité culturelle comme un élément essentiel de la revitalisation des quartiers.
- **Mutualisation des services:** Les entreprises culturelles font face à des défis de financement qui limitent leur développement. La mutualisation des services par la création d'entreprises collectives représente une voie d'avenir pour des regroupements sectoriels ou territoriaux. Cette mutualisation peut prendre des formes inhabituelles ou innovantes, comme en témoigne la création de plusieurs coopératives d'artistes dont la Coopérative des professeurs de musique est un excellent exemple - (www.professeur-musique.com).

- **La culture numérique:** Montréal est reconnue pour sa force dans le domaine des nouvelles technologies. Il n'est donc pas surprenant que la culture numérique y soit un secteur en forte évolution. La Société des arts technologiques (SAT) est une entreprise d'économie sociale qui est devenue, au fil du temps, un projet phare pour Montréal et dont le rayonnement s'étend au niveau international. Et elle n'est pas la seule puisque de nombreuses initiatives de plus petites tailles sont également en développement, appuyées notamment par le Plan culturel numérique du gouvernement du Québec.
- **La culture comme outil de revitalisation territoriale:** À l'extérieur de Montréal, les organisations culturelles font parfois la différence entre le déclin et le renouveau des milieux ruraux ou de petites villes. Soulignons notamment l'expérience de Baie-Saint-Paul qui a relancé sa ville sur la base de multiples initiatives culturelles ou le Festival en chanson de Petite-Vallée qui a favorisé le développement de ce village gaspésien. Des stratégies similaires se multiplient partout au Québec et ces initiatives culturelles, souvent structurées en entreprise collective, jouent un rôle central pour le maintien et le développement de territoires dynamiques et attirants tant pour les habitants que pour les visiteurs.
- **Médiation culturelle:** La médiation culturelle est un processus de mise en relation entre les sphères de la culture et du social visant à faire de chaque personne, visiteur ou spectateur, un véritable acteur culturel. Les initiatives de médiation culturelle par le biais d'entreprises d'économie sociale sont de plus en plus nombreuses. Une forme d'intervention qui est d'ailleurs maintenant reconnue par les institutions d'enseignement qui forment les nouveaux médiateurs culturels.

Commentaires et propositions

La mission du ministère de la Culture et des Communications est de « de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications ». Bien que le ministère n'ait pas de responsabilité spécifique liée à l'économie sociale, il ne fait aucun doute que l'atteinte de sa mission pourrait être aidée par une ouverture plus grande à l'entrepreneuriat collectif. Les fondements mêmes de l'économie sociale, qui s'appuie sur l'action citoyenne et la mobilisation des collectivités, s'y insèrent « naturellement ». En s'appuyant sur une approche entrepreneuriale et en adaptant ses interventions pour prendre en compte le potentiel spécifique de l'entrepreneuriat collectif, le ministère se trouverait mieux outillé pour soutenir le milieu culturel et, plus globalement, l'épanouissement de la culture québécoise.

Dans cette perspective, le Chantier de l'économie sociale soumet une série de commentaires et de propositions liés aux principes et aux thèmes proposés dans le document de consultation.

Commentaires sur les principes généraux proposés dans le cadre de la consultation

Bien que nous appuyions l'ensemble des principes généraux formulés dans le document de consultation, nous concentrons nos commentaires sur deux d'entre eux.

Principe C: L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture

Pour l'essentiel, ce principe affirme la nécessité, pour l'ensemble de la population, de pouvoir non seulement accéder à la culture, mais aussi d'y contribuer. La nuance a toute son importance. C'est pourquoi nous tenons à souligner l'importance de la participation à la culture. Tel que mentionné précédemment, le Chantier a déjà mené un projet illustrant la pertinence de l'engagement citoyen en culture. Cette étude a fait ressortir plusieurs effets de cet engagement citoyen:

- L'accroissement de la vitalité culturelle par la diversification de l'offre culturelle
- La démystification de la culture
- La participation à l'occupation dynamique du territoire par l'augmentation des capacités d'attraction et de rétention des populations
- La contribution au sentiment d'appartenance de l'ensemble des citoyens envers un milieu où ils peuvent jouer un rôle actif
- La facilitation des processus d'obtention d'appuis politiques et financiers pour les entreprises

Soulignons que l'engagement citoyen qui fait de chacun un « acteur culturel » participant à la construction de la culture n'entrave en rien la liberté de création des artistes.

Principe H: La recherche de l'équité

Ce principe aborde notamment la question de l'équité d'accès à la culture et aux ressources culturelles sur l'ensemble du territoire. À cet égard, il importe de souligner que les entreprises collectives ont un rôle fondamental à jouer pour assurer une équité territoriale. Elles permettent à la fois que la création et la vitalité culturelles soient présentes partout au Québec et que les particularités locales puissent s'exprimer. Les entreprises collectives du secteur culturel constituent ainsi un puissant rempart à l'uniformisation culturelle.

Commentaires et propositions liés aux thèmes et aux questions proposées dans le cadre de la consultation

Afin de simplifier la présentation de nos commentaires et propositions, la section qui suit est structurée autour des grands thèmes de la consultation. Le cas échéant, nous identifions les questions précises du document de consultation auxquelles nous répondons. Aussi, par souci de concision, nous nous sommes limités aux principaux éléments sur lesquels nous souhaitons apporter une attention particulière. Notre présentation lors de la consultation publique nous permettra certainement de mettre en relief d'autres considérations.

Thème 1: La culture dans une perspective de développement durable

Nos commentaires concernant ce thème rejoignent des éléments déjà mentionnés, à savoir que nous considérons la culture comme un pilier de plein droit du développement durable. La place de la culture dans le développement durable nous apparaît essentielle car elle constitue un élément fondamental de notre rapport au territoire et de nos modes de vie. Ainsi, nos façons d'agir en tant que consommateur, entrepreneur, citoyen sont teintées par la culture. Dans un contexte où nous devons collectivement revoir nos façons d'agir afin de faire face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, il importe donc également d'insister sur l'importance que la culture ne soit pas négligée.

En ce qui concerne plus spécifiquement la question de l'interaction de la politique culturelle avec les autres politiques (question 3), nous tenons à souligner toute l'importance que la prochaine mouture de la politique culturelle soit établie en respectant la Loi sur l'économie sociale et le Plan d'action gouvernemental en économie sociale qui prévoient notamment l'ouverture et l'adaptation de toutes les mesures offertes aux PME aux entreprises d'économie sociale. De même, relativement aux synergies à établir (question 5), nous réitérons le caractère essentiel du renforcement des liens naturels entre l'économie sociale et la culture.

Conséquemment, nous formulons la proposition suivante:

Proposition 1. Adapter les programmes gouvernementaux de soutien à la culture pour tenir compte des nouvelles réalités et des nouveaux modèles d'affaires propres à l'entrepreneuriat collectif

Les programmes du ministère de la Culture ont principalement été conçus selon deux types de soutien: celui des subventions étatiques et celui du mécénat. La forme juridique privilégiée a été l'OBNL ou, dans le cas de la SODEC, des projets privés à but lucratif. Or, comme nous le soulignons, les modèles d'affaires en culture sont en évolution. La forme coopérative prend de plus en plus de place. L'OBNL en économie sociale adopte un modèle plus entrepreneurial et redéfinit son rapport avec des partenaires divers.

Ces modifications exigent une revue des programmes existants pour les adapter aux nouvelles réalités. Pour ce faire, il est proposé d'entreprendre une revue systématique des programmes du ministère en collaboration avec des partenaires du milieu de la culture, le Chantier de l'économie sociale et la Direction de l'entrepreneuriat collectif du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MÉSI).

Thème 2: L'évolution des domaines de la culture et des communications et la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante

Parallèlement aux questions soulevées dans cette section, nous tenons à réitérer l'importance que connaît actuellement le développement de la culture numérique, notamment par des initiatives d'économie sociale (comme, par exemple, la Société des arts technologiques).

Relativement aux conditions socioéconomiques des artistes et travailleurs de la culture (question 13f), il importe de se pencher sur les nouveaux modèles d'affaires. Les défis auxquels fait face la relève dans le secteur culturel sont multiples. La pénurie de fonds publics, les limites du mécénat culturel, la

transformation des habitudes des publics culturels et les impacts des nouvelles technologies sur les moyens de diffusion sont parmi les plus importants. Face à cette réalité, il est plus important que jamais d'encourager les innovations entrepreneuriales dans le secteur des arts et de la culture. Le temps est venu de soutenir des initiatives structurantes et souples qui favoriseront davantage l'éclosion de projets d'entrepreneuriat collectif dans le secteur artistique.

Rappelons notamment qu'à chaque année à Montréal, les 2 500 finissants des programmes artistiques et culturels qui graduent des écoles, des facultés universitaires (Concordia, UQAM, McGill, Université de Montréal) et des cégeps peinent à intégrer le marché du travail. Ces travailleurs disposent de véritables talents créatifs et possèdent des compétences transversales qui méritent d'être complètement investies autour de projets innovants, moteurs de croissance.

Or, entre les subventions culturelles difficiles à obtenir et un marché commercial souvent imprévisible, plusieurs créateurs désireux de mener des projets peinent à trouver le bon modèle d'organisation. Devant l'urgence et la précarité des organismes artistiques qui font face aux défis soulignés précédemment, de plus en plus d'artistes-entrepreneurs dynamiques ont entrepris de créer des modèles d'affaires innovants cherchant à offrir une plus grande autonomie à leur entreprise. La compétition de jadis cède aujourd'hui le pas à un esprit de coopération. Une étude de l'INRS sur les innovations entrepreneuriales et les pratiques émergentes dans le secteur des arts identifie clairement l'urgence de pérenniser les projets et les organisations artistiques en sensibilisant les artistes à la mise en place de nouveaux modèles organisationnels et en les accompagnant dans le rayonnement de leurs œuvres auprès d'employeurs, de partenaires en arts et auprès du grand public québécois, canadien et international. Dans ce cadre, le moment est venu de conscientiser rapidement les prochaines générations d'artistes et de créateurs au potentiel de l'entrepreneuriat collectif.

Conséquemment, nous formulons les propositions suivantes:

Proposition 2. Investir dans l'accroissement des compétences entrepreneuriales de la relève

Nous proposons de donner accès à des ressources spécialisées pour les artistes, notamment ceux de la relève, afin de développer et d'accompagner les organisations dans la modernisation de leurs modèles d'affaires ou dans le démarrage de nouvelles entreprises collectives dans le domaine de la culture. La mise en place de ces ressources pourrait être jumelée à d'autres initiatives en émergence à Montréal (ex. projet de Maison de l'innovation sociale) ou en région, par le biais de collaborations entre les Pôles d'économie sociale (22 partout au Québec), les Conseils régionaux de la culture et le monde municipal.

Proposition 3. Assurer un soutien financier adéquat aux médias communautaires

En ce qui concerne plus particulièrement le secteur des communications (question 12), il est essentiel d'éviter une trop grande concentration des médias en soutenant davantage les médias communautaires. Garant d'une information et d'une programmation locale de qualité, les médias communautaires constituent un élément clé de l'accès et de la participation citoyenne à la culture et de

l'équité territoriale. Les médias communautaires sont un outil de communication et d'information essentiel qui contribue à la vie démocratique, sociale et économique d'une région. La reconnaissance de leur contribution est cruciale et le soutien gouvernemental à leur égard doit aller de pair avec cette reconnaissance. À titre d'exemple, en 1995, le gouvernement du Québec adoptait une politique visant à accroître les achats publicitaires du gouvernement dans les médias communautaires en établissant un minimum de 4%, minimum qui n'a pourtant à peu près jamais été atteint au fil des ans. Sans aucun doute, la prochaine politique culturelle doit être l'occasion pour le gouvernement du Québec d'identifier, en collaboration avec les acteurs du milieu, des solutions assurant le maintien et le développement des médias communautaires sur tout le territoire.

Thème 3: Le rapport du citoyen à la culture

De manière générale, nos travaux sur l'action citoyenne en culture démontrent sans ambiguïté que l'apport des citoyens peut aller au-delà de tâches de bénévolat «classiques» comme la participation à l'accueil ou à l'entretien de lieux culturels. Lorsque les citoyens jouent un rôle actif dans des réflexions sur le développement culturel et dans la définition de la culture, une meilleure appropriation collective de celle-ci s'ensuit, incluant les dimensions liées au patrimoine (question 18), notamment une meilleure propension à le préserver.

Plus particulièrement, l'importance à donner aux loisirs comme mode de participation à la culture est primordiale, notamment sur le plan de l'accessibilité (question 19). Le loisir culturel contribue directement au développement et à la formation des publics et les investissements qui y sont consacrés bénéficient aux entreprises culturelles et aux artistes y œuvrant.

Conséquemment, nous formulons la proposition suivante:

Proposition 4 : Assurer un soutien financier adéquat au loisir culturel

Thème 6: L'action internationale et les relations intergouvernementales

Pour que les créateurs québécois puissent se démarquer sur les marchés internationaux (question 30), il importe d'assurer une préparation culturelle adéquate des artistes et de mettre en valeur les particularités de notre culture (particularités locales, culture autochtone, diversité culturelle). En ce qui concerne plus particulièrement la préparation culturelle, de nombreuses entreprises d'économie sociale y contribuent et doivent être davantage soutenues. À titre d'exemple, le Camp musical de la Matapédia (www.camplacmatapedia.com) est un camp spécialisé principalement axé sur la pratique artistique qui offre une formation dispensée par des artistes professionnels. Les initiatives de ce genre participent directement à la préparation des artistes qui seront demain nos ambassadeurs culturels sur la scène internationale.

De même, les entreprises qui permettent l'expression de cultures originales méritent une attention particulière pour pouvoir se démarquer. Les propositions contenues dans ce document vont dans ce sens.

Thème 7: La gouvernance et le financement

Les propositions 1 et 2 formulées précédemment permettent d'apporter des réponses aux questions 36, 39 et 40.

Nous ajoutons également une nouvelle proposition.

Proposition 5. Créer ou adapter des instruments financiers pour favoriser l'investissement privé dans la culture

Les outils financiers dédiés à l'économie sociale sont déjà présents dans le secteur culturel mais tous les besoins n'y trouvent pas réponse pour autant. Dans un premier temps, il est proposé de réaliser un processus d'identification des besoins en infrastructures dans le secteur culturel et de poursuivre la réflexion amorcée il y a quelques années quant au développement d'un fonds dédié aux infrastructures culturelles en économie sociale, tel les ateliers d'artistes. Le rôle du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) pourrait être revu afin de participer à des initiatives futures d'investissement privé dans des projets collectifs en culture.

Conclusion

En guise de conclusion, nous tenons à réitérer l'importance que la prochaine politique culturelle reconnaisse et soutienne les nouveaux modèles d'affaires dans le secteur culturel et favorise la participation citoyenne en culture. L'entrepreneuriat collectif constitue une voie privilégiée du développement et du rayonnement de la culture québécoise. Ce faisant, les entreprises collectives participent également à la vitalité économique et sociale du Québec par les emplois qui y sont créés et les projets innovants qui en émanent.

Rappel des propositions

Proposition 1

Adapter les programmes gouvernementaux de soutien à la culture pour tenir compte des nouvelles réalités et des nouveaux modèles d'affaires propres à l'entrepreneuriat collectif.

Proposition 2

Investir dans l'accroissement des compétences entrepreneuriales de la relève.

Proposition 3

Assurer un soutien financier adéquat aux médias communautaires.

Proposition 4

Assurer un soutien financier adéquat au loisir culturel

Proposition 5

Créer ou adapter des instruments financiers pour favoriser l'investissement privé dans la culture.